



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 3 mars 2025 à 19 h, à laquelle :

Sont présents :

Roch Carpentier	Maire
Linda Lirette	Conseillère
Yves Morin	Conseiller
Gilles Courchain	Conseiller

Sont absents :

Sylvie Leclair	Conseillère
Hugo Carle	Conseiller

Également présente : Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-03-12979

Ouverture de l'assemblée

Gilles Courchain appuyé de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte à 19h00.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12980

Adoption de l'ordre du jour

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 février 2025.
 - 2.2. Adoption des comptes payés et à payer de la période
 - 2.3.
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1. Formation Élection Québec - Inscription
 - 4.2. Adoption - Projet de règlement de l'indemnité pour le kilométrage 351-25
 - 4.3. Augmentation de la limite de crédit - Carte de crédit
 - 4.4.
5. Incendie et sécurité publique
6. Travaux publics
7. Hygiène du milieu & environnement

- 8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Délégation de pouvoirs - Technicien à l'urbanisme
 - 8.2. Adoption - Projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments 352-25
 - 8.3. Adoption - Projet de règlement pour la station de lavage de bateau 336-24
 - 8.4. Services d'un consultant agricole - Dossier de la salle municipale
 - 8.5. Entretien des sentier 2025
- 8.6. Loisirs, culture et bibliothèque
- 8.7. Responsabilité sociale
 - 8.7.1. Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
- 8.8. Varia
 - 8.8.1. Demande au MTQ - Explication des sommes du programme PAVL - Double vocation
- 8.9. Parole au public et période de questions
- 8.10. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12981 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 février 2025

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12982 Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 98 208.49\$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 21 188.91\$

Comptes à payer : 38 868.82\$

Salaires : 38 150.76\$

EN CONSÉQUENCE, Gilles Courchain appuie de Yves Morin propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Parole au public

Aucune.

2025-03-12983 Formation Élection Québec - Inscription

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu de procéder à l'inscription à la formation Élection située à Québec pour la directrice générale et l'adjointe exécutive les 7 et 8 mai prochain.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12984 Adoption - Projet de règlement de l'indemnité pour le Kilométrage 351-25

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Règlement de l'indemnité pour le kilométrage 351-25.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12985 Augmentation de la limite de crédit - Carte de crédit

Yves Morin appuyé de Gilles Courchain propose et il est résolu de procéder à l'augmentation de la limite de crédit à 10 000\$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Processus de dotation - Journalier à temps partiel

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'affichage d'un poste de journalier à temps partiel pour la saison estival 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12986 Délégation de pouvoirs - Technicien à l'urbanisme

Gilles Courchain appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu de déléguer les pouvoirs d'un inspecteur municipal à Simon Ethier-Hupé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12987 Adoption - Projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments 352-25

Yves Morin appuyé de Gilles Courchain propose et il est résolu d'adopter le

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments 352-25.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12988 Adoption - Projet de règlement pour la Station de lavage de bateau 336-24

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'adoption du Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments 352-25.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12989 Services d'un consultant agricole - Dossier de la salle municipale

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de faire appel aux services de Me Mireille Alary, notaire, dans le dossier de la salle municipale.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12990 Entretien des sentiers pédestres 2025

Gilles Courchain, appuyé de Yves Morin, propose et il est résolu de maintenir notre participation au programme du PÉRO pour l'entretien annuel de nos sentiers pédestres au coût de 12 600\$ pour l'année 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Processus de dotation - Emploi étudiant CICV

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchain propose et il est résolu de débiter le processus de dotation pour les emplois étudiants au CICV pour l'été 2025.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2025-03-12991 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c’est trouver sa zone de recharge » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l’année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu’il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence, Yves Morin appuyé par Linda Lirette propose et il est résolu lors de sa séance du 3 mars 2025 de proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c’est trouver sa zone de recharge ».

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2025-03-12992

Demande au MTQ - Explication des sommes du programme PAVL - Double vocation

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par le Programme d'aide à la voirie locale est d'assister les municipalités du Québec dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local dont elles ont la responsabilité et qu'à travers ce programme, le volet Double vocation vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières par le versement d'une aide financière supplémentaire;

Considérant que ce programme est un effet de levier pour les municipalités du Québec et qu'il leur permet d'avoir accès à différent volet d'aide financière ;

Considérant que les routes de la Municipalité de Montcerf-Lytton sont utilisées de façon quotidienne par l'industrie forestière et que cette dernière reçoit une compensation financière à la hauteur d'une exploitation de 30 000 mètres cubes de volume de bois, alors qu'il y a un transport de volume de bois des entreprises forestières considérablement plus élevé ;

Considérant que le volet Double vocation du PAVL a des critères prédéterminés et limitatifs pour la réalité terrain des municipalités, tel qu'un nombre de passages de camion lourd par année, qu'une compensation financière est définie par kilomètre, ainsi qu'un volume de bois établi ;

Considérant que le MTMD reconnaît la double vocation des routes pour la municipalité et que cette double vocation endommage et détériore prématurément le réseau routier qui est utilisé également par la population du territoire de la municipalité, mais aussi par les villégiateurs ainsi que les touristes qui profitent de tous les attraits touristiques importants pour un développement économique durable qui se retrouvent aux abords de ces routes ;

Considérant qu'il est de la compétence de la municipalité d'assurer l'entretien de son réseau routier, tout en assurant la sécurité des infrastructures en place et qu'avec la situation actuelle la municipalité dénombre en moyenne 11 000 passages annuellement de camions lourds issus de l'exploitation forestière sur ses routes municipales ;

Considérant que la dégradation des routes de la municipalité est à au risque présentement et que les coûts monétaires qui y sont rattachés représentent un fardeau financier important pour une municipalité avec une population de seulement 663

personnes et que les aides financières issu du PAVL ne correspondent pas à la réalité de double vocation vécue réellement ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gilles Courchain, appuyé de Monsieur Yves Morin propose et il est résolu par le conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau d'appuyer la municipalité de Montcerf-Lytton dans sa démarche;

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Parole au public et période de questions

1 :
Monsieur Jean-Pierre Major demande si le club FADOC pourra aller au CICV quand même durant la panne d'électricité planifiée du 4 mars.

2025-03-12993 Levée de l'assemblée

Gilles Courchain appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h10.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier Maire	Jodane Courchesne Directrice générale Greffière-trésorière